



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 06 Mai 2025

Délibération n° **2025-77 R**
Objet : **Renouvellement d'un
stationnement payant sur voirie
en période estivale sur la zone du
plan d'eau d'Embrun**

L'an deux mille vingt-cinq, le Six Mai à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Vingt Quatre Avril deux mille vingt-cinq à
la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Audrey CEARD, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 21
Nombre de votants : 28

Présents :

Madame Chantal EYMEOD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Madame Wiebke SILVE, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Madame Nathalie BERNARD, Madame Barbara GASQUET, Madame Annick BOUISSIÈRE, Monsieur Olivier LEFRANÇOIS, Monsieur Jean Louis RIFFAUD, Monsieur Pierre BRUYAT.

Représentés :

Madame Ouria BLANCHET donne pouvoir à Monsieur Christian COULOUMY
Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir Monsieur Jean Claude DOU
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOD
Monsieur Robert PELLISSIER donne pouvoir à Monsieur Jean Louis RIFFAUD
Madame Véronique CONSTANS donne pouvoir à Monsieur Pierre BRUYAT

Excusé :

Monsieur Patrice RENOUF

Madame le Maire indique que l'institution de droits de stationnement sur le périmètre du plan d'eau en période estivale permet d'obtenir une meilleure rotation des véhicules en stationnement.

Madame le Maire rappelle que tant le renforcement de la navette estivale desservant le plan d'eau que la sécurisation des cheminements cyclables, permettent d'envisager de favoriser les transports alternatifs à l'usage des véhicules particuliers.

Madame le Maire propose de renouveler le stationnement payant sur la zone du plan d'eau identifiée par signalisation verticale durant la période estivale du 1^{er} juillet au 31 août. Durant cette période, les usagers des emplacements seront tenus de s'acquitter de la redevance de stationnement sur une plage horaire quotidienne de 9h à 19h.

Madame le Maire propose également de mettre en place un barème tarifaire avec instauration d'une durée maximale de stationnement de 10h30 à 35€, équivalant au montant du forfait post stationnement. Des forfaits « période estivale » seront également proposés aux résidents embrunais, aux salariés du plan d'eau et à tous usagers en version « primeur » ainsi qu'un forfait à la journée.

Madame le Maire entendu,

- **Vu** les Comités consultatifs Urbanisme et Travaux en date du 5 Mai 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** l'institution d'une redevance de stationnement des véhicules sur le périmètre identifié du plan d'eau du 1er juillet au 31 août sur une plage horaire quotidienne de 9h à 19h.
- **Valide** le barème tarifaire à savoir :

Durée de stationnement	Tarif
De 0 à 29 minutes	Gratuit
De 30 minutes à 1h29	1,50 €
De 1h30 à 2h29	3,00 €
De 2h30 à 3h29	4,50 €
De 3h30 à 4h29	5,50 €
De 4h30 à 5h29	6,50 €
De 5h30 à 6h29	7,50 €
De 6h30 à 7h29	8,00 €
De 7h30 à 8h29	8,50 €
De 8h30 à 9h29	9,00 €
De 9h30 à 10h29	9,50 €
10h30 (FPS)	35,00 €
Forfait 1 jour	7,00 €

- **Approuve** la mise en place de forfaits « période estivale » selon les modalités suivantes :

Type de forfait	Tarif
Résidents embrunais	15,00 €
Salariés du plan d'eau	15,00 €
Primeur tous usagers (acquisition du 26 mai au 6 juin)	25,00 €

Fait à Embrun,

Le 07 Mai 2025

Madame Le Maire

Chantal EYMEOD

